

**RAPPORT  
DU  
DIRECTEUR NATIONAL DE L'APPLICATION DE LA LOI  
Jeff Irwin**

Me voici sur le point de prendre ma retraite en tant que directeur national chargé des dossiers de l'application de la loi, ce qui explique que le présent rapport au Conseil national du STSE sera mon tout dernier. Je vais y souligner les questions qui ont été abordées, ce que le futur nous réserve, en plus de recommander le nom de la personne qui me succédera à ce poste.

Depuis la création de ce poste au lendemain de notre Congrès triennal de 2017, à Toronto, le domaine de l'exécution de la loi a été bien changé, qu'il s'agisse d'Environnement et Changement climatique Canada ou de Pêches et Océans. Malheureusement, je tiens à préciser que peu de contacts ont pu être établis avec les personnes chargées des inspections et de l'application de la loi à Santé Canada. Je suis prêt à accepter la plus grande part de cette responsabilité du fait que je n'ai pu faire les avancées voulues par le truchement du Conseil national, mais—à ma défense – je dois ajouter que rien n'a été porté à mon attention qui aurait nécessité des mesures particulières et que notre président national n'avait pas déjà traité. Je pense que les activités de vérification de la conformité et de l'application de la loi à Santé Canada ne vont certes pas manquer maintenant que le cannabis a été légalisé. Ma province du Nouveau-Brunswick fait présentement l'objet d'enquêtes de la part de Santé Canada, pour voir s'il y a eu de possibles violations des règles de publicité et de commercialisation du cannabis sur son site CannabisNB.

À la Direction générale de la Conservation et de la Protection de Pêches et Océans, les agent(e)s des pêches ont été victimes d'un manque de respect très marqué de la part de la direction de C&P qui a refusé de leur payer les avantages sociaux pourtant négociés dans le cadre du contrat précédent à l'Appendice K de la convention collective TC (indemnité de transfert en mer). En sus de cela, cette même direction générale a opté pour diverses tactiques consistant à bloquer et retarder les discussions jusqu'à ce que les négociations reprennent, ce qui fait que maintenant il n'y a plus rien à faire ! Des griefs ont été déposés à l'échelle nationale, puis mis en suspens jusqu'à ce que cette question puisse être discutée. Le STSE avait fixé une date butoir qui a été dépassée, aussi les griefs ont été réactivés.

La direction avait accepté de standardiser et de rendre cohérente, d'une région à l'autre, l'interprétation des divers éléments de l'Appendice C (unités de surveillance aérienne et maritime et agent(e)s des pêches à terre), puis, après un atelier de trois jours durant lequel une entente fut conclue sur la plupart des problèmes, voire tous, la direction refusa de la ratifier. Il persiste toujours de sérieux cas d'interprétations différentes de divers aspects de cet Appendice, ce qui explique que bien des membres ne reçoivent pas les sommes qui leur reviennent pourtant.

La direction n'avait guère modifié sa position avant le mois de juillet 2018 sur l'inclusion de l'Indemnité d'application de la loi pour les agent(e)s des pêches dans l'Appendice Z, soit un montant de 3 000 \$ ouvrant droit à pension et rétroactif au 22 juin 2016.

J'ai le plaisir de vous laisser savoir que même durant mon dernier jour de travail, soit le 17 octobre, un agent m'a contacté pour me remercier d'avoir enfin reçu le montant bihebdomadaire et la somme rétroactive qui lui revenaient. Ce versement fut retardé par l'incompétence de la direction qui avait pris ses propres initiatives – ce qui relevait de sa responsabilité – pour mettre convenablement en application la procédure salariale concernant cet avantage, par le truchement du système Phénix. Fort heureusement, la plupart des agent(e)s des pêches, si ce n'est leur intégralité, ont maintenant reçu cette indemnité qu'ils/elles attendaient depuis la nuit des temps !

Aucun mouvement n'est à signaler dans le domaine de la classification ; en fait, tout récemment, la direction a procédé unilatéralement à un changement dans le processus de recrutement, à savoir qu'elle a éliminé l'étape GT-02 pour une région, ce qui a entraîné le dépôt d'un grief pour salaire injuste/description de fonctions/classification par les GT-02 actuel(le)s dans le Programme de progression de carrière des agent(e)s des pêches (PPCAP).

Nous avons eu vent d'incidents constants d'intimidation qui, dans certains lieux de travail, semblent être tolérés, dans toutes les régions. Par exemple, des agent(e)s des pêches et employé(e)s civil(e)s de C&P n'ont pas eu droit aux dispositions relevant du réaménagement des effectifs (RE), et pourtant leurs postes ne figurent plus sur les organigrammes de C&P de leurs régions respectives !

Plus récemment, C & P a chargé notre président, Todd Panas, et moi d'élaborer un document interne – 'Directive/Politique sur la sécurité', pour la légalisation du cannabis, qui a été, 48 heures avant d'être présenté – une fin de semaine – arbitrairement modifié au point où il semble bien que la consommation de cannabis soit totalement interdite, mais qui ne traite toutefois pas de la même manière la consommation d'alcool alors qu'il est désormais parfaitement légal de consommer ces deux substances.

Le STSE est conscient, qu'en aucun cas, une personne ne peut se présenter à son travail sous l'influence de quelconque substance toxique, ni si elle a la 'gueule de bois', un état qui pourrait l'empêcher d'exécuter convenablement ses fonctions et/ou de prendre des décisions raisonnables, ou encore de signaler les risques les plus sérieux de danger ou de menaces. Toutefois, la direction de C&P a décidé que l'obligation de s'abstenir de consommer de telles substances 28 jours avant de se présenter au travail, est conforme à l'approche adoptée par la GRC.

Cette logique comporte toutefois un certain nombre de failles qu'il serait trop long de détailler dans le présent rapport.

En conséquence de cette décision, et d'autres enjeux dont le président Todd Panas est au courant, tous les griefs en suspens relatifs à des descriptions de fonctions, à des classifications, et des refus de rémunération, en vertu de divers articles de la convention collective, ont donc été réactivés. Par ailleurs, le STSE a laissé savoir au sous-ministre qu'il a décidé de se retirer du processus des consultations syndicales-patronales nationales des agent(e)s des pêches, du fait que la direction de C&P n'est pas intéressée à en arriver à une solution, et que tous les problèmes seront donc soulevés au CCSP national du MPO et entendus par son sous-ministre.

À la date à laquelle je rédige le présent rapport, notre président national m'a demandé de prendre la parole à la prochaine réunion du CCSP national du MPO et de transmettre ces questions et d'autres directement au sous-ministre.

À Environnement et Changement Climatique Canada, les agent(e)s d'exécution de la loi sur la faune et l'environnement, à la Direction générale de l'exécution de la loi, sont confronté(e)s à une situation semblable, à laquelle viendra s'ajouter le départ récemment annoncé de l'actuel directeur. À cela, il convient de préciser qu'il va donc falloir trouver une nouvelle personne qui devra bien saisir la nature des enjeux qui l'attendent !

Le Rapport Northgate, tant attendu, a enfin été publié. Après nous être fait dire par la haute direction qu'il traiterait des enjeux importants qui créent des différences entre les agent(e)s de la faune et ceux de l'environnement, les résultats ne font, semble-t-il, qu'exacerber ces enjeux et agrandir un peu plus le fossé actuel au sein de l'organisation.

La question de l'obligation d'avoir des descriptions de fonctions différentes devait être abordée, et pourtant rien n'a été fait. Les agent(e)s avaient accepté d'attendre les résultats avant d'insister sur la mise en application du suspens partiel de leurs griefs déposés en 2014, du fait que la direction avait quant à elle reconnu l'existence de sérieux problèmes liés à la classification et aux critères distincts entre les agent(e)s de la faune et ceux de l'environnement.

Il convient de remercier et féliciter la consœur et VPR intérimaire Rubin Kooner, qui a joué un rôle dynamique et positif dans ce dossier.

Des discussions sont en cours, au Conseil du Trésor, avec notamment le MPO, mais aussi ECCC, Parcs Canada, l'ASDC et Service correctionnel Canada, de même qu'avec d'autres organismes, sur l'élaboration d'une norme de classification nationale pour les agents d'application de la loi.

Ces discussions tiennent en compte de l'Examen spécifique au Groupe PA et aussi celui au Groupe TC.

J'ai pris connaissance du fait que le MPO veut que les choses aillent vite dans ce domaine et qu'il cherche aussi à combler l'écart entre le personnel d'exécution de la loi à ECCC et celui de C&P, tout au moins à court terme.

Ne perdez pas de vue que des inspecteurs/inspectrices techniques, chargé(e)s du processus et des procédures d'inspection et d'application de la loi (grains, chemins de fer, expédition) et qui n'ont pas de rôle d'enquêteur/enquêtrice à jouer, sont mieux rémunéré(e)s que les agent(e)s d'exécution de la loi sur la faune, les agent(e)s des pêches et ceux celles de l'environnement du STSE qui mettent en application tous les aspects relevant des interventions policières et poursuites de leur travail d'application des règlements.

La Direction générale de l'application de la loi est toujours le théâtre de cas de harcèlement et d'intimidation. Je crois comprendre que dans le cadre des plus récentes situations des agent(e)s d'exécution de la loi sur la faune et sur l'environnement, de toutes les parties du Canada, ont été empêché(e)s s'assister à une réunion du CCSP national de la DG de l'Exécution de la loi d'ECCC, à Ottawa, avec le directeur national. Un agent régional se présenta et donna une excellente description de ses problèmes devant le directeur national et celui de l'environnement, de même qu'en présence du directeur général régional de la DG de l'application de la loi.

Je tiens, une fois de plus, à remercier la consœur Rubin pour son magnifique rôle de leader dans tous les aspects de ce dossier.

Nous avons connu quelques succès au MPO. En effet, avec l'appui de notre président, Todd Panas, j'ai contacté le sous-ministre pour tenter de régler un problème pressant touchant les approbations de voyages des agent(e)s des pêches qui avaient été choisi(e)s pour assister à la Cérémonie nationale à la mémoire des agent(e)s de la paix décédé(e)s, sur la colline du Parlement le 30 septembre 2018. À peine une heure après l'envoi de mon courriel, les approbations en question furent accordées. Ainsi, les agent(e)s des pêches de Conservation & Protection furent bien représenté(e)s au défilé et à la cérémonie. J'ai eu l'honneur et la grande fierté d'avoir droit au remboursement de mes frais de voyage par le STSE. J'ai défilé la tête bien haute pour rendre hommage aux agent(e)s de la paix et policiers/policières décédé(e)s dans l'exercice de leurs fonctions, au nom des Canadiens et Canadiennes. On peut lire les noms de six agent(e)s des pêches gravés sur le monument à leur mémoire, sur la colline du Parlement.

J'ai aussi eu l'honneur de pouvoir rendre hommage à six individus dont les deux agents de police de la ville de Fredericton tués en août dernier, avec lesquels j'avais, personnellement, une relation.

Quant à la personne que vous – en tant que membres du Conseil du STSE, allez ratifier pour occuper ce poste, elle va avoir un calendrier bien chargé, qu'il s'agisse d'enjeux spécifiquement régionaux (Québec et Pacifique), des unités de surveillance maritime et aérienne qui vont prendre de l'ampleur, ou encore de développer de nouveaux rôles ou d'utiliser de nouveaux équipements.

La politique sur l'utilisation restrictive du cannabis, et les risques d'accusations arbitraires ou fausses qu'elle peut entraîner, va représenter un gros enjeu qu'il faudra affronter au cours des prochains mois, voire des années à venir. Cette situation pourrait bien avoir un impact sur le secteur de l'application de la loi à Santé Canada du fait que les rôles des inspecteurs/inspectrices de SC vont s'élargir pour assumer la surveillance des fournisseurs et vendeurs de diverses formes de cannabis offertes aux Canadiens et Canadiennes.

La question de la participation du STSE à la mise en place d'une restructuration à court ou à long terme du groupe C&P du MPO ou de la DG de l'application de la loi à ECCC, va se poser, pour harmoniser les choses. N'oublions pas non plus la création d'une norme de classification nationale pour les agent(e)s d'exécution de la loi qui – Dieu sait pourquoi – pourrait englober une gamme de groupes d'exécution de la réglementation assujettis actuellement à plusieurs conventions collectives en vigueur.

Tout ceci m'amène à recommander une personne pour jouer le rôle de directeur national ou directrice nationale du STSE pour les questions d'application de la loi. Plusieurs éléments doivent être pris en compte, surtout celui qui consiste, pour la personne retenue, à traiter avec plusieurs ministères fédéraux, à l'échelle nationale, qui ont des critères certes semblables, mais aussi divers. Cette personne doit posséder de l'expérience du domaine de l'application de la loi, avoir une bonne connaissance des rôles de chacun des ministères. Pour conserver le respect que nous réserve chaque ministère, il va falloir que cette personne soit mesurée et bien prête avant de se présenter devant un(e) sous-ministre, un(e) DG au niveau national, un(e) SMA, un directeur régional ou une directrice régionale, ou quiconque d'autre. Bien connaître la question à débattre est fondamental, tout autant que le contrat en vigueur, et aussi comment il est interprété et mis en application. Il lui faudra d'excellentes capacités interpersonnelles, savoir bien s'exprimer, avoir une grande confiance en elle pour prendre la parole devant toutes sortes de personnes. Il existe aussi une règle essentielle : la recherche et la préparation des dossiers sont vitales.

Enfin, pour ne pas surcharger son emploi du temps personnel, mais animée du plus grand désir de représenter le bien de toute la communauté des agent(e)s d'exécution de la loi, dans les trois ministères, il lui faudra posséder de grandes qualités de leader.

Après avoir pris en considération les agent(e)s d'application de la loi d'ECCC et du MPO, et bien que certain(e)s ne soient pas forcément au courant de tous les enjeux, je recommande sans retenue le nom du confrère Rae McCleave, un agent des pêches et aussi le vice-président de la Section locale 80016 du STE, en Nouvelle-Écosse, pour occuper ce poste. Ce confrère fait de l'excellent travail de représentation, non seulement des agent(e)s d'application de la loi, mais aussi d'une vaste gamme de membres et ce, depuis nombre d'années maintenant. Il prend le temps nécessaire pour se préparer et poser les questions qui conviennent afin de concevoir la bonne approche. Il sait fort bien s'entretenir avec les gens et n'a pas peur de contester les décisions et autres actions de la direction. Le confrère McCleave s'exprime parfaitement dans les deux langues officielles, et est très respectueux avec ses collègues et gestionnaires. Il a traité avec nos agentes syndicales de toutes sortes de dossiers locaux et nationaux, et jouit d'une bonne réputation auprès d'elles d'une personne qui pose des questions difficiles et exige les meilleurs conseils, et fait référence à la jurisprudence, pour faire avancer les choses.

Selon mon humble opinion, le confrère McCleave sera un formidable atout au STSE en tant que son prochain directeur national des affaires touchant l'application de la loi, et renforcera notre réputation DU Syndicat qui appuie véritablement ses membres.

En conclusion, je tiens à réitérer mes sincères et profonds remerciements au Conseil national du STSE, au président Todd Panas et à la vice-présidente nationale Shimen Fayad, pour leur soutien indéfectible envers la communauté de l'application de la loi au sein du STSE. Nous avons fait de grands pas en avant, et les membres ont fait des pas de géants ! Nous n'en reconnaissons pas moins que le gouvernement avance quant à lui à petits pas, sauf lorsqu'il lui vient une idée grotesque de réorganisation ou encore celle de changements à une politique qui ne font que nous prendre de l'argent de nos poches ! Votre soutien a permis de changer l'idée que certains pouvaient se faire des agent(e)s des pêches et des agent(e)s d'application de la loi d'ECCC, et de leur rôle au sein de notre société canadienne. Il a aussi permis d'ouvrir la voie à une meilleure situation pour l'ensemble des agent(e)s d'application de la loi.

Encore merci pour l'aide que vous m'avez apportée, et bonne chance dans ce que vous entreprendrez à l'avenir. Si je puis être d'une aide quelconque à tout moment, n'hésitez surtout pas à me contacter.